



FORMATIONS POUR ADULTES

CPMB
CP 48 - Les Longues Raies 11
2013 Colombier
www.cpmc.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION SUPERIEURE ET CONTINUE

A RETOURNER AU CPMB – CASE POSTALE 48 – 2013 COLOMBIER

NOM DU COURS

DONNEES PERSONNELLES

Madame Monsieur

NOM

PRENOM

RUE

NPA-LOCALITE

Date de naissance

N° AVS

Origine

Canton

Pays

Langue maternelle

Domicile

Prof.

Natel

E-mail

FORMATION PROFESSIONNELLE

CFC de

Obtenu en

Brevet de

Obtenu en

Autre titre

Obtenu en

Occupation actuelle

EMPLOYEUR

EMPLOYEUR ACTUEL

RUE

NPA-LOCALITE

ADRESSE DE FACTURATION

Cocher ce qui convient – Autre : Mentionner les coordonnées (Nom-Rue-NPA-Localité)

Candidat

Employeur

Autre :

J'ai pris connaissance des conditions générales et certifie l'exactitude des données susmentionnées :

Date

Signature

CEFNA - ALLIANCE DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU CANTON DE NEUCHÂTEL



LA CHAIX-DE-FONDS, LE LOCLE



COUVET



NEUCHÂTEL, CERNIER



COLOMBIER



SITES CERTIFIES EDUQUA ET ISO

CPMB

Les Longues Raies 11
2013 Colombier

Tél : +41 (0)32 843 48 00
Fax : +41 (0)32 843 48 05

cpmb-fopsup@rpn.ch
www.cpmc.ch

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

L'inscription est valable pour toute la durée de la formation et devient effective à réception de l'original du bulletin d'inscription

DATES, LIEUX, HORAIRES

En principe, le programme ainsi que la finance d'inscription sont envoyés à chaque participant au moins 20 jours avant le début du cours; dès sa parution, le programme est également consultable sur notre site Internet www.cpmb.ch, rubrique « Agenda »

FINANCE D'INSCRIPTION

La totalité de la finance d'inscription est due. Afin d'en faciliter son paiement, elle est facturée en tranches payables avant le début de chaque semestre ou année de formation; le cas échéant, le CPMB se réserve le droit de refuser l'accès au cours. Cette règle peut être dérogée sur demande écrite de paiement échelonné

RETRAIT D'INSCRIPTION

Le retrait de l'inscription doit se faire par lettre recommandée (lettre signature).

- Si ce retrait intervient moins de deux semaines avant le début du cours, une taxe de CHF 300.00 sera perçue
- Dans la semaine précédant le début du cours, le 50% de la finance d'inscription est dû
- Dès le premier jour de cours, la totalité de la finance d'inscription est due

ABSENCE AUX COURS

Les absences, quels que soient leur motif et leur durée, ne donnent lieu à aucun remboursement, même partiel, de la part du CPMB

ARRET DE LA FORMATION

L'arrêt de la formation doit être signalé par écrit. Le prix du cours n'est pas remboursé, sauf en cas de force majeure. Dans cette situation, le montant remboursé se détermine en fonction des périodes de cours restantes et de CHF 50.00 de frais

RESPONSABILITES

Les participants sont responsables des dégâts et dommages causés aux matériels et équipements confiés

ASSURANCES

Le CPMB ne couvre pas les participants en matière d'accidents

ATTESTATION

Une attestation du CPMB sera remise en confirmation d'une participation régulière au cours (min. 80% de présence)

LES CLES D'UNE FORMATION REUSSIE

Dans tout établissement ou toute forme de société, quelques règles de base sont à suivre pour le bien-être de tous. Nos cours sont destinés à des personnes qui désirent ardemment améliorer leur niveau professionnel en acquérant de nouvelles connaissances. Suivre des cours en plus de son travail quotidien exige de la détermination, mais aussi une certaine discipline. Ponctualité, assiduité, attention, égard envers les autres participants et chargés de cours, travail régulier à domicile afin de consolider les connaissances acquises, contribueront au succès de vos cours de perfectionnement, ce qui est très certainement l'objectif souhaité par chacun.